

CCAS

Un nouveau Conseil d'Administration du CCAS

Publié le 18 mai 2026

À la suite des élections municipales, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été installés. Le CA du CCAS est composé d'élus municipaux et de membres nommés par le maire après avis d'appel à candidature.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

- Présidente : Marie-Catherine LEHUÉDÉ
- Les membres élus municipaux : Françoise COQUARD, Éric MOULIÉ, Bruno SCHMIT et Lydie LEMIRE
- Les autres membres : Isabelle DERLON en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF, Marie-Astrid LEBRUN en qualité de représentante des associations des personnes âgées et retraités du département (association des Anciens de Batz-sur-Mer), Yves-Louis DESNOS en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Saint-Vincent-de-Paul) et Martine GUÉRIN au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, en tant que Responsable des collectes de sang à Batz-sur-Mer au sein de l'association don du sang bénévole de la Côte d'Amour.

Le rôle des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Ces 9 membres vont se réunir au moins une fois par trimestre. Le conseil d'administration joue un rôle central dans la définition et le pilotage de la politique sociale de la commune. Voici ses principales missions et responsabilités :

- déterminer les orientations générales de l'action sociale du CCAS
- voter annuellement le budget du CCAS
- définir les partenariats
- étudier les demandes d'aides financières
- attribuer les subventions aux associations à caractère social

Le CCAS intervient dans les domaines suivants :

Le CCAS fournit des renseignements et des services destinés à répondre aux besoins sociaux de la population, notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes en difficulté.

Il intervient sur des sujets aussi divers que :

- l'accompagnement dans une demande de logement social
- l'accès aux droits
- les aides financières pour faire face à une difficulté ponctuelle
- la mise en place d'actions sociales, notamment des animations, ateliers et des opérations de prévention et de sensibilisation au profit des aînés et des seniors

Un professionnel accueille les usagers sur rendez-vous : prise de rendez-vous par téléphone au **02.40.23.77.40**. afin de les informer, de les conseiller et de les orienter selon leurs besoins.

batz sur mer & ses villages
Conformité RGAA
Non conforme
MAIRIE DE BATZ-SUR-MER
34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr
02 40 23 92 25